

Décision n° 2024-352/ARCEP/PT/SE/DJPC/DAR/GU portant autorisation d'exploitation de la technologie 5G par les opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public en République du Bénin.

LE CONSEIL DE REGULATION,

- Vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- Vu** le décret n° 2019-209 du 31 juillet 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;
- Vu** le décret n° 2019-216 du 31 juillet 2019 fixant les modalités d'octroi des licences, des autorisations et des conditions de réalisation de la déclaration relatives à l'exercice des activités de communications électroniques en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2019-217 du 31 juillet 2019 fixant les règles de gestion et conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2019-389 du 04 septembre 2010 portant approbation du cahier des charges-types applicable aux opérateurs de téléphonie mobile ;
- Vu** le décret n° 2021-062 du 10 février 2021 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- Vu** le décret n° 2021-082 du 03 mars 2021 portant nomination du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- Vu** le décret n° 2021-375 du 14 juillet 2021 portant approbation du Plan National de Fréquences radioélectriques en République du Bénin ;
- Vu** l'arrêté année 2022 n° 1533-C/MEF/MND/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/135SGG22 du 27 juin 2022 fixant les frais et redevances d'exploitation des ressources en fréquences applicables aux exploitants de réseaux radioélectriques ;

- Vu** la décision n° 2022-355/ARCEP/PT/SE/DAF/DJPC/DAR/GU du 25 novembre 2022 fixant les conditions d'exploitation à titre expérimental d'un réseau mobile de cinquième génération (5G) par les opérateurs de réseaux de communications électroniques mobiles en République du Bénin ;
- Vu** la communication n° 017/ARCEP/SE/DJPC/DAR/SP/2024 du 04/09/2024 ;
- Après avoir délibéré en sa session du 17 septembre 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Exploitation de la technologie 5G

Les opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public sont autorisés à exploiter la technologie 5G dans le cadre de l'établissement et de l'exploitation de leurs réseaux en République du Bénin.

Article 2 : Respect des dispositions réglementaires applicables

La technologie 5G est exploitée par les opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public, en conformité avec les licences ou autorisations dont ils sont titulaires.

Article 3 : Dispositions finales

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et est publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 02 OCT 2024

Ont siégé :

Mesdames :

Carrelle TOHO
Esther GANDJI EGOUDJOBI
Fanta SANGARE BOURAIMA

Messieurs :

Flavien BACHABI
Goundé Désiré ADADJA

Le Président,

AMPLIATIONS

Opérateurs
MND
Archives